

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le cinq juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 28/06/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENTE : Mme SABOURIN Angélique

M. FRAGU est arrivé après le vote sur le transfert de la licence IV

Madame Christelle THIOULET a été désignée secrétaire de séance

TRANSFERT LICENCE IV

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur décision d'opposition au transfert de la licence IV du café-restaurant ils ont reçu avec M. FRAGU les propriétaires. Au vu de la nécessité du rachat de cette licence ainsi que de son exploitation (délai de 5 ans maximum sans activité) il est proposé au Conseil Municipal de se repositionner sur le transfert de la licence vers la P'tite Mousse à PARTHENAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mutation de cette licence.

Vote Pour : 8

Abstention : 1

Vote contre : 0

DEVIS LA POSTE/ NUMEROTATION LIEUX-DITS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le devis de La Poste suite à la réunion en visio conférence concernant la numérotation de la commune qui faisait apparaître environ 50 anomalies. Il présente le devis d'un montant de 3 300€ HT. Il rappelle que d'autres communes établissent elles-mêmes leur numérotation et que le service urbanisme de la communauté de communes peut nous aider dans cette tâche. Mme THIOULET précise que les listes électorales indiquant les adresses peuvent également être un outil pour ce travail. Le Conseil Municipal approuve la numérotation par leur propre moyen et souligne le fait qu'il faudra le faire en priorité pour les villages du Fontagnieux et de La Miolière. Un groupe de travail est alors créé et constitué de : Mme PELLETIER, MM MARILLEAU, BOUTINEAU, MIOT, BOISGROLLIER et CHEVALIER. M. Le Maire propose d'attendre un relevé de l'urbanisme présentant les anomalies pour fixer une réunion. L'adjointe administrative enverra un mail lorsque ces informations seront connues pour arrêter une date un soir à 20h.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des décisions ont été prises lors de précédentes réunions concernant l'attribution de subventions aux associations. Une dernière demande d'une association communale était attendue afin d'arrêter ces attributions fonction de l'enveloppe votée au budget de 1 000€ sur l'article 6574. Ainsi après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les attributions suivantes :

SUBVENTIONS

| | |
|---|--------------|
| A.C.C.A. LA CHAPELLE BERTRAND | 100 |
| COMITE DES FETES | 250 |
| U.N.C.-A.F.N | 100 |
| CAPELLA BERTRANDI | 100 |
| ADMIR NORD-GATINE | 100 |
| CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT | 50 |
| RADIO GATINE | 50 |
| SUBVENTIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES | 250 |
| TOTAL | 1 000 |

TRAVAUX DE L'ÉGLISE : AVENANT D'HONORAIRES DE L'ARCHITECTE

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans l'acte d'engagement signé avec le maître d'œuvre les honoraires étaient fixés à 12 000€ pour la partie « suivi du chantier » correspondant à un pourcentage de 8% calculé sur un montant prévisionnel des travaux de 150 000€ HT. Le montant total des travaux proposés dans l'avant-projet définitif s'élevant à 241 400€ HT, et ayant été accepté suite à l'attribution des subventions de DETR et de DSIL, le cabinet de l'architecte nous a envoyé un avenant modifiant le montant de la partie « suivi de chantier » la fixant à 19 312€ HT. La partie des honoraires « Etude de projets » reste la même (7 500€ HT). Ces honoraires sont donc fixés pour un coût total de 26 812€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de cet avenant et d'autoriser M. Le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le montant des honoraires de l'avenant et autorise M. Le Maire à le signer.

Vote Pour : 10

Abstention : 0

Vote contre : 0

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE

Afin d'obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau, il est envisagé de constituer un groupement de commandes conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, permettant de coordonner et d'optimiser la passation du marché public afin de répondre aux besoins de plusieurs collectivités dont la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail,

Le Tallud, Lhoumois, Ménigoute, Parthenay, Pompaire, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germier, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine.

Une convention constitutive fixe les modalités de fonctionnement du groupement et désigne la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », qui sera chargé de la passation, la signature, la notification ainsi que l'exécution administrative du marché, l'exécution financière restant à la charge de chacun des membres.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques et réseau et d'y adhérer,
- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Un vote est proposé par M. Le Maire afin d'entériner les propositions. Le Conseil Municipal les approuve par un vote à l'unanimité.

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de retraite de M. BILLON a été accepté par la CNRACL et qu'un arrêté de radiation des cadres a été pris le sortant des effectifs au 1^{er} Juillet. Ainsi le poste d'adjoint technique est vacant et une déclaration de cette vacance a été faite (qui ne vaut pas publication d'offre d'emploi). Actuellement un agent en intérim remplace M. BILLON et nous venons de prolonger son contrat jusqu'au 30/09. Il est proposé au Conseil Municipal de le stagiairiser. M. FRAGU souligne le fait qu'il serait pertinent de le faire au plus vite. L'adjointe administrative contactera le Centre de gestion afin de savoir quand nous pourrions faire débiter ce contrat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la stagiairisation de M. WILHELM Emmanuel, actuellement employé comme agent intérimaire, ce dès que possible.

DECISION MODIFICATIVE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous sommes débiteurs de 23.04€ sur le compte 2051. Il est proposé de faire l'ajustement budgétaire suivant :

- + 23.04 € sur le compte 2051
- 23.04 € sur le compte 21571

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2.

CUISINE LOGEMENT LOCATIF

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 08 février 2021 il avait été décidé de changer le plan de travail du logement locatif. Un groupe de travail constitué de Mmes THIOULET, SABOURIN et M. MIOT s'était créé pour travailler sur le dossier. Mme THIOULET présente les devis établis par 3 enseignes : Agri Bâti pour un montant de 1 515.82€ TTC, BUT 1 891.58€ TTC et ECO CUISINE 1 800€ TTC. Ce dernier devis comprend l'achat d'une plaque à gaz. Mme THIOULET dit qu'il serait également pertinent de prévoir le remplacement de l'évier, qui a été estimé à 300€. Le Conseil Municipal échange autour des devis et après en avoir délibéré approuve le devis d'ECO CUISINE pour un montant de 1800€ TTC auquel il conviendra d'ajouter 200€ pour l'évier soit un montant total de 2 000€ TTC. Un acompte de 600€ leur sera versé à la signature du devis pour commande.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le devis d'ECO CUISINE et autorise M. Le Maire à le signer.

Vote Pour : 10

Abstention : 0

Vote contre : 0

ETUDE POUR L'ANIMATION DES JEUNES

M. Le Maire dit qu'en Conseil Communautaire, Alexandre MARTIN (vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté) a présenté aux élus plusieurs dispositifs permettant de faire participer les jeunes à la vie citoyenne de la commune afin qu'ils se rencontrent, et qu'ils participent éventuellement plus tard à la vie associative communale. Il existe les Conseils municipaux de jeunes, les commissions jeunes et les juniors associations. M. Le Maire souligne qu'il est important de mobiliser les jeunes au vu notamment du peu de participation aux élections et de la difficulté de recruter de nouveaux bénévoles dans les associations. M. Le Maire dit qu'il existe à la CCPG un animateur en charge de ce genre de dispositif pour accompagner la commune dans la démarche. Le Conseil Municipal échange autour de cette possibilité et dit qu'il faudrait que cet animateur ou M. MARTIN viennent présenter les dispositifs.

SAINT BERTRAND/INAUGURATION LOGO

M. BOUTINEAU informe le Conseil Municipal que la date de la Saint Bertrand sera le samedi 4 Septembre et que l'inauguration du logo aura lieu à 11h30 puis sera suivi d'un apéritif offert par la commune aux bertrandaïs. Au menu du midi, il sera proposé : entrée, entrecôte/frites, fromage, dessert. Il était aussi prévu des musiciens irlandais viennent animer la manifestation mais l'intervention était trop onéreuse (2 500 €). Ainsi, un groupe de musique est recherché pour un montant d'environ 500 €. Le repas se déroulera à la salle des fêtes. Son montant sera de 15€ pour les adultes et 7€ pour les enfants. Une structure gonflable sera installée pour les enfants. M. Le Maire dit que le flyer de cette manifestation peut être créé par les jeunes du dispositif argent de poche présents cette semaine. Le Conseil Municipal approuve l'idée. Le bulletin d'inscription sera déposé à la mairie et le chèque établi à l'ordre du Comité des fêtes bertrandaïs. Une réunion sera fixée avec le Comité des fêtes afin d'organiser la manifestation.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les demi-journées pour le dispositif argent de poche ont été réparties entre les jeunes volontaires. Le planning est le suivant :

05/07 au 08/07 CLAIN Cyril et INGREMEAU Hadrien (4j) *service administratif*

09/07 au 13/07 CLAIN Cyril et INGREMEAU Hadrien (3j) *service technique*

22/07 au 30/07 DESJARIGES Tomas-Claude et CHASSAGNE Grégoire (7j) *service technique*

16/08 au 20/08 BILLON Sarah (5j) *service administratif*

PAYFIP : MISE EN PLACE OPERATIONNELLE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un mail de la DGFIP suite à la mise en place de l'application PAYFIP (possibilité pour les administrés de régler leurs locations de salles par internet), et que celle-ci est bien opérationnelle.

PROM'HAIES : RECOLTE GRAINES VEGETAUX SUR LA COMMUNE

M. Le Maire dit que nous avons reçu par mail une demande de la part de Prom'haies qui souhaiterait avoir la possibilité de récolter des graines sur les bords de chemins et les voies communales en vue de préserver la biodiversité. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la signature d'une convention avec Prom'haies leur donnant cette autorisation sur toute la durée du mandat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette signature pour la période.

REGLEMENTATION FEUX DE DECHETS

M. Le Maire rappelle que les feux de déchets sont interdits. Il informe le Conseil Municipal que des personnes avaient fait un feu notamment de fils de cuivre et qu'il devait les rencontrer. Elles ont annulé le rendez-vous. Un courrier leur a toutefois été envoyé les prévenant de la possibilité de les amender. M. Le Maire dit que si cela se reproduit la sanction sera appliquée. De plus, il souligne le fait qu'en ces périodes de sécheresse ces feux sont dangereux.

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un courrier de Leclerc concernant l'opération « Nettoyons la Nature ». Celle-ci se déroulera du 24 au 26 Septembre 2021 et mobilisera autour d'actions concrètes de ramassage de déchets en milieux naturels et urbains.

DIVERS

Visite Générale Périodique

Suite à l'intervention de M. FAITY du centre de gestion afin d'établir le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, il apparaît que nous sommes dans l'obligation de procéder à des Visites Générales Périodiques notamment pour le tracteur qui est équipé d'un bras de levage (2 visites par an). Des devis ont été demandés à l'APAVE, à l'établissement SERVANT et au bureau VERITAS. Le montant du devis de l'APAVE est de 439.80€ HT pour 2 visites, celui de SERVANT 72€ HT la visite. Nous attendons le retour de bureau VERITAS. L'assistante de gestion se mettra en contact avec M. FAITY afin de définir les visites de prévention à prévoir et de faire des demandes de devis complémentaires.

Souscription Fondation du Patrimoine

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous allons procéder à un appel aux dons avec la fondation du patrimoine dans le cadre des travaux de l'église. Lorsque celui-ci sera lancé il faudra prévoir un événement à l'église qui rassemblera le préfet, la sous-préfète, les élus, les habitants. Les dates envisagées sont le 18 et 19 Septembre (journées du patrimoine) sachant que le 19 après-midi aura lieu le spectacle des Mythos dans le cadre du festival Ah !. Le sujet sera remis à l'ordre du jour afin de définir la date.

Distribution de porte-clés

Mme THIOLLET rappelle que l'idée d'une distribution de porte-clés à l'effigie de la commune avait été évoquée pour l'inauguration du logo. Elle dit qu'elle a fait des demandes de devis. Le premier concerne des porte-clés en liège (inscription sur une seule face), le deuxième en cuir, le troisième en cuir et en zinc, et enfin le dernier en bambou et en zinc. Elle ajoute qu'elle peut également démarcher une entreprise pour établir un devis de porte-clés en zamak émaillé afin que l'inscription du logo soit en couleur. Toutefois elle souligne le fait que le montant sera plus élevé. M. FRAGU dit qu'il faut prévoir un montant de 1 000€ pour ce budget et demande si tout le Conseil Municipal est d'accord pour cette enveloppe. Le Conseil Municipal approuve.

Mail référent communication

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu un mail de la communauté de communes qui souhaiterait savoir si nous voulons désigner un référent communication qui fera partie d'un réseau dont l'objectif est d'améliorer la circulation de l'information au sein de la CCPG. Mme THIOLLET sera désignée comme référente.

La séance est levée.